

2,62 milliards de DH de droits et taxes redressés en 2014



L'ADII s'oriente vers une douane complètement électronique, a indiqué son DG, Zouhair Chorfi.

Ph. Kartouch

Le nombre d'affaires constatées dans la lutte contre la fraude a atteint 32.329 en 2014.

Les recettes douanières ont progressé de 1,9% en 2014 à 85,6 milliards. Cette performance qui représente plus du double des recettes de l'année 2002 est due essentiellement à la lutte contre la fraude commerciale avec 2,62 milliards de droits et taxes à fin 2014 (+8,7%) et à la hausse des recettes des taxes intérieures de consommation (TIC).

La lutte contre la fraude commerciale a été concluante. En 2014, les droits et taxes redressés par la Douane se sont élevés à 2,62 milliards de DH en 2014, contre 2,02 milliards un an auparavant, soit un accroissement de 8,7%. C'est ce qu'a indiqué, mercredi à Rabat, le directeur général de l'Administration des douanes et impôts indirects (ADII), Zouhair Chorfi, lors d'un point de presse dédié à la présentation du bilan 2014 et des perspectives 2015 de l'ADII. Les services douaniers ont pu rapporter cette manne «à la faveur

d'une analyse continue des données du commerce extérieur, des études sectorielles et enquêtes», a expliqué Chorfi. Au total, le nombre d'affaires constatées en matière de lutte contre la fraude a atteint 32.329, dont celles de contrebande (7.433) et de stupéfiants (360 affaires), selon le DG.

Cette amélioration a rehaussé, ainsi, la contribution des droits et taxes redressés aux recettes douanières qui ont progressé de 1,9% en 2014 à 85,6 milliards. Cette performance des recettes douanières, qui représente plus du double des rentrées de l'année 2002, est due également à une progression des recettes des taxes intérieures de consommation (TIC), notamment les tabacs manufacturés et les produits pétroliers. Cette évolution est d'autant plus intéressante, selon le DG de l'ADII, qu'elle intervient dans un contexte marqué notamment par la stagnation des importations en 2014 (+0,1%), la poursuite du processus de démantèlement tarifaire qui s'est traduit par un manque à gagner de 500 millions de DH pour les recettes douanières et l'Accord agricole Maroc-UE qui a généré une moins-value de 60 MDH en 2014.

Par ailleurs, Zouhair Chorfi a fait savoir que l'ADII s'oriente actuellement vers une douane complètement électronique, à travers notamment l'implémentation de la signature électronique et la mise en place de l'archivage électronique légal, ainsi que l'encouragement au recours au paiement par carte sur Internet, auprès des opérateurs.

Ce chantier donnera lieu à une nouvelle amélioration du système informatique «BADR» présenté par les responsables de l'ADII comme un «système intégré quasi complet». Il sera, en effet, doté, vers la fin 2015, d'un nouveau pilier relatif au traitement du «contentieux», est-il noté. D'autres projets sont en cours dans ce «grand chantier», tels le renforcement des échanges dématérialisés avec les partenaires et l'amélioration des systèmes décisionnels, de remontée des alertes, de notifications des opérateurs et statistiques. ■

Lahcen Oudoud